

**VILLE DE FORGES-LES-EAUX****Délibération du Conseil Municipal****LUNDI 25 MARS 2024**

Le conseil municipal de la commune nouvelle de FORGES-LES-EAUX, légalement convoqué par courrier en date du 15 mars 2024 transmis par voie électronique le 19 mars 2024, s'est réuni en salle du conseil municipal de la Mairie de FORGES-LES-EAUX en séance publique à 19h00, sous la présidence de Madame Christine LESUEUR, Maire.

**Etaient présents** (19) :

Christine LESUEUR, Joël DECOUDRE, Pascale DUPUIS, Françoise ASSELIN, Patrick DURY, Isabelle KLOTZ, Cyrille CAPELLE, Willy GOIK, Fabienne SAGEOT, Marie-Josée LEQUIEN, Marc ODIN, Brigitte MARTIN, Emmanuel MALLET, Cédric COUTURIER, Alexandre HANNIER, Martine BONINO, Bernard CAILLAUD, Corinne MORDA, Pascal ROGER, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents ayant donné pouvoir** (6) :

Thiéry MARTIN a donné pouvoir à Patrick DURY  
Janine TROUDE a donné pouvoir à Françoise ASSELIN  
Gaëlle COURTOIS a donné pouvoir à Pascale DUPUIS  
Clément CORDONNIER a donné pouvoir à Frédéric GODEBOUT  
Fabienne LATISTE a donné pouvoir à Cyrille CAPELLE  
Oumar FALL a donné pouvoir à Christine LESUEUR

**Etaient absents** (4) :

Dana RADU  
Frédéric GODEBOUT  
Martine CORBUT  
Lukas SAWICKI

**2024-16****BUDGET VILLE : DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS  
BUDGÉTAIRES 2024 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA  
COMMUNE ET DE SES BUDGETS ANNEXES « EAU » ET  
« ASSAINISSEMENT ».**

Monsieur Joël DECOUDRE, adjoint au Maire en charge de la Jeunesse, des Sports et des Finances invite l'assemblée à prendre connaissance du rapport sur les orientations budgétaires 2024 du budget principal de la commune et des budgets annexes « Eau » et « Assainissement ».

Ces orientations budgétaires 2024 ont été soumises à la commission « Finances et développement économique » lors de sa séance du 18 mars 2024.

Le conseil municipal est invité à en débattre.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés (23 voix « Pour », 1 « Contre », 0 « Abstention »), le conseil municipal, prend acte du débat sur les orientations budgétaires 2024 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes « Eau » et « Assainissement », qui a eu lieu au vu du rapport sur les orientations budgétaires 2024 **joint à la présente délibération.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

**Brigitte MARTIN**  
Secrétaire de séance



**Christine LESUEUR**  
Maire de FORGES-LES-EAUX



**Délibération certifiée exécutoire, compte-tenu de sa transmission  
Au contrôle de légalité à la date figurant sur l'accusé réception  
Préfectoral porté en entête de la présente délibération et  
De sa publication par voie d'affichage numérique**

**Christine LESUEUR**  
Maire de FORGES-LES-EAUX



**Publiée électroniquement sur le site internet de Forges-Les-Eaux, le : 28 MARS 2024**

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux, dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (Article L 411-7 du CRPA)*

*Elle pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, par courrier ou sur le site télécourants citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, et de sa transmission au contrôle de légalité, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Madame la Maire de Forges-Les-Eaux si un recours gracieux a été préalablement exercé.*